

STAGES LES DOCUMENTS INCONTOURNABLES

Etapes de réalisation du stage	Documents	Check		Lien modèle / outil / documents explicatifs
Avant le stage	Convention de stage	OUI	NON	A saisir et imprimer sur votre ENT
	Copie Carte d'identité ou passeport	OUI	NON	Apport personnel si demandé
	Copie carte vitale (ou CEAM pour les étudiants étrangers)	OUI	NON	Apport personnel si demandé
	Attestation d'assurance responsabilité civile	OUI	NON	Apport personnel si demandé
	Pièces supplémentaires pour les stages à l'étranger			
	Fiche « autorisation départ UPVD » signée pour les mobilités soumises à validation	OUI	NON	Inclus dans le kit des stages à l'étranger (page d'accueil ESUP-Stage)
	Fiche d'inscription Ariane	OUI	NON	lien
	Déclaration auprès du Service des relations internationales et transfrontalières	OUI	NON	Site UPVD – Déclaration en ligne
	Fiche pays du Ministère des Affaires Etrangères (onglet sécurité avec la carte pays)	OUI	NON	A imprimer depuis le site France Diplomatie
	Fiche « Stage à l'étranger »	OUI	NON	A remplir – s'imprime directement à la suite de votre convention
	Attestation d'assurance responsabilité civile pour le pays d'accueil	OUI	NON	Apport personnel
	Attestation d'assurance rapatriement	OUI	NON	Apport personnel
	Attestation assurance individuelle accident	OUI	NON	Apport personnel
	Attestation de prise en charge du risque accident du travail- maladie professionnelle	OUI	NON	Apport personnel – se rapprocher de votre organisme de rattachement (CPAM ou autre)
	<i>Si stage UE</i> : Carte européenne d'assurance maladie (CEAM)	OUI	NON	Apport personnel
	<i>Si stage au Québec</i> : Formulaire SE401 Q (104 stage en entreprise et 106 stage en université)	OUI	NON	Formulaire SE401-Q-104 Formulaire SE401-Q-106
	<i>Si stage ailleurs dans le monde</i> : assurance maladie volontaire de la CFE (Caisse des Français à l'étranger) ou assurance privée	OUI	NON	Apport personnel
	Justificatif achats billets de transports remboursables ou modifiables	OUI	NON	Apport personnel
Pendant le stage	Déclaration accident du travail (gratification inférieure ou égale au taux légal – l'UPVD est l'employeur)	OUI	NON	Site service-public
	Déclaration accident du travail (gratification supérieure au taux légal – l'organisme d'accueil est l'employeur)	OUI	NON	Site service-public
	En cas de modification (prolongation, lieu de stage, rupture etc.)	OUI	NON	Avenant à saisir et imprimer sur votre ENT (onglet avenant de votre convention)
A la fin du stage	Fiche évaluation du stage <u>par l'organisme d'accueil</u>	OUI	NON	Se rapprocher de votre composante si nécessaire
	Fiche évaluation de l'établissement d'accueil <u>par le / la stagiaire</u>	OUI	NON	A saisir sur votre ENT dans l'onglet « Evaluation » de votre convention
	Attestation de fin de stage à faire signer par l'entreprise à la fin du stage	OUI	NON	S'imprime directement à la suite de votre convention A conserver par l'étudiant